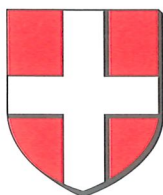


MAIRIE
de
MOMMENHEIM
67670



☎ 03.88.51.62.05
Fax 03.88.51.52.34

E-mail : mairie@mommenheim.fr
Site internet : www.mommenheim.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°60/2023

portant autorisation d'occuper le domaine public

Demande déposée le	:	04/12/2023
Par	:	L'entreprise WICKER TP
Demeurant	:	8 rue Principale – 67270 SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN
Nature de l'occupation	:	Emprise sur domaine public des places de stationnement et du trottoir en face du 10 au 16 rue de l'Eglise et du 7 au 9 rue de l'Eglise pour un chantier de construction
Lieu d'occupation	:	7 rue de l'Eglise à MOMMENHEIM

Le Maire de la Commune de Mommenheim,

Vu la demande d'occupation du domaine public susvisée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2542-2 et L.2542-10,

Considérant un chantier de construction au 7 rue de l'Eglise à Mommenheim,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise WICKER TP, 8 rue Principale à 67270 SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN, est autorisée à empiéter sur le domaine public des places de stationnement et du trottoir en face du 10 au 16 rue de l'Eglise et du 7 au 9 rue de l'Eglise à Mommenheim :

le mardi 05/12/2023.

Article 2 : Le demandeur est chargé de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Le demandeur est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Les droits des riverains et des tiers restent expressément réservés.

Article 5 : Le présent arrêté est notifié à son bénéficiaire.

Ampliation en est adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg,
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- M. le Directeur du SDIS du Bas-Rhin,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath,
- M. le Chef du CTCD de Haguenau,
- L'entreprise WICKER TP.

Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Mommenheim.

Fait à Mommenheim, le 04/12/2023

Le Maire,
Francis WOLF

